



Avenant à la convention départementale **Création de l'Espace France services itinérant** **du Grand Sud Caraïbes**

Entre **la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes**, dont le siège est situé à Place du Père Magloire – Rue Bébian - 97 100 BASSE-TERRE
Représentée par son Président en exercice, Thierry ABELLI,
Ci-après dénommée « Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes »,



et

La Préfecture de la Région Guadeloupe, dont le siège est à la Rue Lardenoy, 97100 Basse-Terre,
Représentée par Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Région Guadeloupe
Ci-après dénommée « Préfecture de la Région Guadeloupe »,



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Guadeloupe

Article 1 - Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion France services de Grand Sud Caraïbe,

Le Préfet de Guadeloupe,

Les partenaires nationaux et locaux du programme France Services en Guadeloupe,

La convention départementale de déclinaison du programme France services pour la Guadeloupe signée au Moule le 12 janvier 2021.

Le gestionnaire, La Communauté d'agglomération, détient un véhicule France Services dans le département de Guadeloupe.



Date de création de la structure : 22 novembre 2022

Téléphone de la Structure France Services : (en cours de demande)

Une ligne fixe d'appel France services : 0590

Une ligne mobile d'appel France services : 0590

Adresse électronique de la structure France Services : franceservices@casbt.gp

Identité du Responsable de la structure :

Monsieur Thierry ABELLI, Président de la communauté d'agglomération

Identité du Responsable du projet :

Madame EDMOND-MARIETTE Maëlen

Directrice Aménagement-Habitat

Téléphone : 0590 41 57 63

Adresse électronique : m.edmondmariette@casbt.gp

Article 3- animateurs/ Mission

Au moins deux agents de la collectivité suivront la formation d'animateurs France Services afin d'assurer les missions de conseil France services. Les agents des France Services sont astreints aux règles du secret professionnel.

3.1 Missions principales des animateurs

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative)
- La mise en relation d'usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires ;

3.2 Missions subsidiaires des animateurs

- L'animation d'ateliers thématiques à destination des publics fragiles, isolés, et/ou éloignés de l'emploi, notamment ceux touchés par l'illettrisme ;
- Le relai de proximité des services de la communauté d'agglomération, notamment pour le transport urbain et la demande des poubelles.

Article 4- Organisation France Services de la Communauté Grand Sud Caraïbes

4.1 Horaires et jours d'ouverture

France services du Grand Sud Caraïbes est ouvert régulièrement, à raison de 35 heures par semaines, réparties sur 6 jours :

Lundi de 7h30-14h

Mardi de 7h30-14h

Mercredi de 7h30-14h

Jeudi de de 7h30-14h

Vendredi de 7h30-14h

4.2 Itinéraire de déplacement



Les communes dépourvues d'Espace France Services seront prioritairement desservies par la structure itinérante (Vieux-Fort, Baillif, Saint-Claude). Les points de déplacements sur les autres communes seront définis en coordination avec les espaces France service déjà implantés dans le cadre d'une programmation.

Par ailleurs, dans la poursuite de son action de cohésion sociale et territoriale, la communauté d'agglomération souhaite proposer cette offre de services de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV et QVA) du Grand Sud Caraïbe.

4.3 Fréquence de déplacement

Une programmation hebdomadaire ou mensuelle sera proposée afin que le Bus France Services puisse sillonner l'ensemble des quartiers les plus éloignés des services administratifs du territoire.

Article 5- Aménagement et équipements du bus France Services Grand Sud Caraïbes

Cet espace itinérant comporte les équipements suivants :

- Un coin bureau une place, composé d'un plan de travail et d'un tabouret, qui sera l'espace confidentiel ;
- Un coin réception, occupé par l'animateur d'accueil, composé d'une banquette à droite du véhicule, d'une banquette à gauche et d'une table centrale pouvant accueillir 4 personnes ;
- 3 ordinateurs + accessoires courants (chargeur de batterie, clavier azerty, webcam/micro intégrés, etc....) et une imprimante-scanner-copieur ;
- Un meuble de rangement côté gauche avec un local technique dans la partie basse (Batterie, convertisseur, etc....) ;
- Un meuble porte-revues ;
- Un téléviseur 32 pouces et fixation d'un meuble tv de 32 pouces visible depuis l'extérieur, depuis l'espace extérieur de réception ;
- Rail d'arrimage pour permettre d'arrimer une table, 2 chaises et éventuellement un kakemono ou autres.

Un espace d'accueil du public

L'espace itinérant est conforme à la réglementation d'accueil du public, notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec un jeu de rampe télescopique pour un accès PMR.

France service de Grand Sud Caraïbe assure un accès libre et gratuit à un espace numérique ou à tous les outils informatiques permettant de réaliser des démarches administratives dématérialisées (imprimante, et scanner).

France service de Grand Sud Caraïbe s'engage à maintenir une connexion internet de qualité, de façon constante au sein de la structure et offre un service de connexion à Internet par Wifi en particulier lorsque la couverture mobile dans la structure n'est pas suffisante, ceci afin de permettre aux usagers d'utiliser leurs propres ressources informatiques (ordinateurs portables, tablettes, smartphones, ...).

Un espace confidentiel

France service de Grand Sud Caraïbes dispose d'un espace pour permettre aux usagers d'échanger en toute confidentialité.

Les signataires de la présente convention s'engagent à participer au fonctionnement de l'Espace France services selon les termes de la convention de déclinaison départementale du programme de France Services pour la Guadeloupe signé au Moule 12 janvier 2021.

La présente convention sera portée en annexe 3 de la convention de déclinaison départementale du programme France services pour la Guadeloupe signé au Moule le 12 janvier 2021.



Fait à BASSE-TERRE, le

Les signataires

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Préfet de Guadeloupe</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> | <p>Le Président de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes, Gestionnaire</p>  <p>Grand Sud Caraïbe <small>Communauté d'Agglomération</small></p> |
| <p>Alexandre ROCHATTE</p> | <p>Thierry ABELLI</p> |



